



## ASSEMBLEE COMMUNALE

### **Procès-verbal de la séance du 7 mai 2013**

<b>Début de séance</b>	:	20h20
<b>Présidence</b>	:	M. le Syndic Wilfred Vessaz
<b>Local</b>	:	Salle communale des abris PC
<b>Présence</b>	:	16 personnes
<b>Convocation</b>	:	Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 15 de la Feuille Officielle du 12 avril 2013 – Affichage au pilier public – Distribution d'avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 116

#### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2012
2. Comptes 2012
  - 2.1 Compte de fonctionnement
  - 2.2 Compte des investissements + Bilan
  - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle
  - 2.4 Approbation
3. Divers

<b>Scrutateur</b>	:	M. Eric Plancherel
<b>Excusés</b>	:	MM. Roland Moser, Stéphane Roth, Olivier Ballaman, Christophe Guerry
<b>Procès-verbal</b>	:	Mme Stéphanie Collaud, secrétaire communale

Il est 20h20 lorsque M. le Président ouvre cette assemblée. Une modification est apportée à l'ordre du jour. Le point 3 Divers devient le point 3 Investissements extrabudgétaires, déplacement d'une conduite. Un point 4 Divers est rajouté. La modification du tractanda étant accepté, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est demandée. Ne suscitant aucune remarque ce dernier est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à Mme Mirna Garzoni, boursière communale, pour la présentation des comptes 2012. Les comptes sont affichés sur un présentoir et lus, point par point. Des explications sont fournies en fonction des interpellations de l'assemblée.

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'248'508.54 et les revenus à Fr. 1'249'226.50. Il en résulte un bénéfice de Fr. 717.96.

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 226'347.20 pour les charges et les recettes.

Pour le bilan, le total se solde par une balance de Fr. 1'792'320.90.

M. le Syndic donne la parole à M. Pierre-Alain Baechler, Président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport. Les comptes 2012 ont été examinés par la Fiduciaire Fiduconseils SA à Estavayer-le-Lac, ainsi que par la Commission financière, qui les a comparés avec le budget et les comptes de l'année précédente.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Mme Mirna Garzoni, boursière communale.

M. le Président met en discussion les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012, le Bilan, ainsi que le rapport de la Commission financière. Aucune remarque n'est formulée. M. le Président soumet au vote le compte de fonctionnement 2012. Celui-ci est approuvé à mains levées à l'unanimité. Ensuite, il soumet au vote le compte d'investissement 2012 et le Bilan. Ceux-ci sont également approuvés à mains levées, à l'unanimité.

Le rapport de la Commission financière est également soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Concernant le point 3, Investissements extrabudgétaires, déplacement d'une conduite, M. le Président informe l'assemblée que M. Roland Moser va construire un hangar sur sa parcelle. Au milieu de cette parcelle passe une conduite communale en éternit. Cette dernière ne va pas tenir lors des travaux. Elle devra donc être remplacée, déplacée, ainsi que l'hydrante actuelle. Pour se faire, un crédit extrabudgétaire des investissements de Fr. 65'000.- est demandé.

Des renseignements sont fournis en fonction des interpellations de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet au vote de l'assemblée la demande de crédit extrabudgétaire des investissements de Fr. 65'000.-. La demande de crédit extrabudgétaire des investissements de Fr. 65'000.- est acceptée à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et continue avec le point 4 Divers. Il informe l'assemblée que les travaux de rénovation de la salle de la Chaumière débuteront la deuxième semaine de septembre et se termineront à fin mai 2014.

Il poursuit avec le dossier Fusion des communes. Il informe que suite à une incompatibilité, les deux coachs ont abandonnés leur mandat. Il a été décidé de poursuivre cette étude de fusion avec un nouveau chef de projet, soit M. Menoud, Syndic de Bulle.

M. le Président donne la parole aux citoyens.

M. Urs Thierstein prend la parole et remercie le Conseil communal pour leur travail. M. Thierstein poursuit et fait part de son souci avec les vols supplémentaires de l'aérodrome de Payerne. Lors des décollages, il a mesuré dans son bureau 110 décibels. Il souhaite connaître la position de la commune à ce sujet.

M. le Président lui répond que la commune de Vallon fait partie de l'association ASIC, qui travaille sur ces problèmes avec d'autres communes. L'ASIC est présidée par M. Denis Chassot. Il l'informe également qu'un cadastre du bruit a été établi et a été mis en discussion.

M. le Président remercie également les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h30 lorsque M. le Président clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

*S. Collaud*

Le Président :

*W. Vessaz*